



Etat citoyen et citoyens dans l'Etat – La politique de milice entre mythe et modernité, 2015

avenir-suisse.ch/fr/42964/

Sur la voie de la gérontocratie ?

L'électeur médian est l'électeur dont l'opinion se situe au point exact séparant l'ensemble des préférences de tous les votants en deux moitiés de taille égale, dans un spectre unidimensionnel (gauche/droite, beaucoup/peu, élevé/bas). Le résultat d'un vote à la majorité correspondra à ces préférences – et ce, indépendamment de la force avec laquelle les préférences se manifestent des deux côtés du spectre.

Il faudrait garder en tête cette théorie politico-économique au moment de prendre des décisions au niveau constitutionnel, surtout lorsque celles-ci concernent des aspects qui ont trait à la répartition. Par exemple, si le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans un Etat dépasse le nombre de contribuables, ce qui semble-t-il est déjà le cas en Allemagne (cf. Siebert 2007), alors l'électeur médian est le bénéficiaire de l'aide sociale. Cette situation a pour conséquence probable la poursuite de la détérioration de l'environnement fiscal, même par voie démocratique.

Electeur médian de 60 ans

Ce problème devrait peser particulièrement lourd en Suisse, avec sa démocratie directe. Heureusement, les électeurs suisses se distinguent régulièrement – causant parfois l'étonnement à l'étranger – par leur haut degré de maturité. Ainsi, ils ont voté durant l'été 2015 contre l'introduction nationale d'une taxe sur les successions, quand bien même il s'avère que cette mesure n'aurait directement concerné qu'un faible pourcentage de la population, et que le reste de la population aurait de prime abord profité de caisses de l'Etat plus fournies. De tels résultats ne réfutent cependant pas le théorème de l'électeur médian, mais ils contredisent l'hypothèse selon laquelle les préférences résulteraient toujours d'une stricte optimisation des propres intérêts de citoyens naïfs et sans vision à long terme. L'exercice s'est moins bien déroulé dans le cas de l'initiative sur les résidences secondaires, où une majorité d'habitants en plaine, peu concernés, l'a emporté sur une minorité de montagnards fortement concernés.

Au gré des différents objets de votations, et notamment en matière de prévoyance vieillesse, les préférences dépendent de l'âge. Par conséquent, l'âge médian des votants joue ici un rôle. Cet âge médian est nettement supérieur à celui de la population, pour plusieurs raisons: premièrement, le droit de vote est fixé à 18 ans révolus; deuxièmement, seuls les Suisses ont le droit de vote (et ils sont en moyenne plus âgés que les étrangers établis); troisièmement, le taux de participation augmente fortement avec l'âge: actuellement, il est à son maximum pour les électeurs de 70 ans. En 2015, l'âge médian des

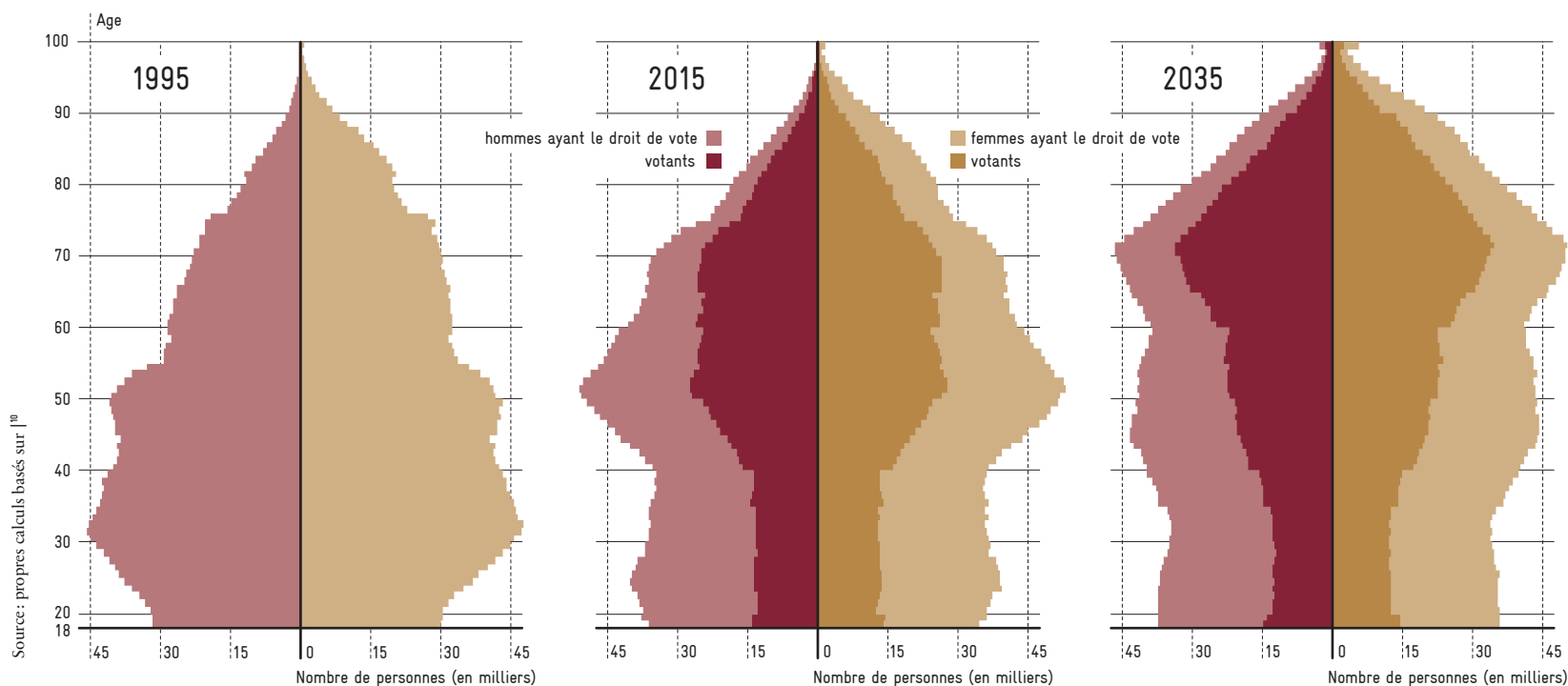
votants se situait déjà à 56 ans; dès lors, il devrait nettement grimper à plus de 60 ans jusqu'en 2035.⁹

L'importance de l'éducation civique

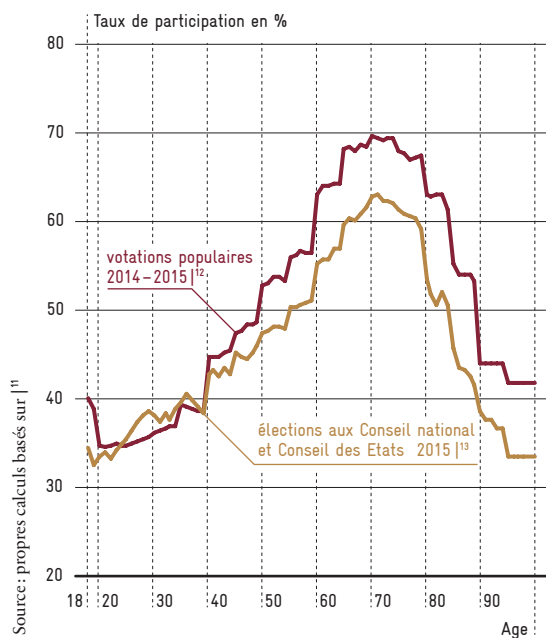
Les personnes âgées sont bien sûr plus enclines à empêcher des coupes dans les retraites. Ne serait-ce que pour cette raison, les programmes habituels de réforme des retraites retardent de plusieurs années, voire de décennies, l'application des propositions d'adaptation, afin de préserver les générations qui s'apprentent à aller à la retraite – ou qui y sont déjà – de préjudices financiers. Mais, le problème est de nature beaucoup plus générale: la prospérité doit être acquise par le travail. De bonnes conditions-cadres pour les personnes actives sont donc très importantes. Or, les résultats des votations découlent des préférences du votant médian – alors que celui-ci n'a que peu d'années d'activité professionnelle devant lui et qu'il lui reste plus de 20 ans de rente à percevoir. A en croire la théorie politico-économique, cela ne peut mener qu'à des résultats suboptimaux.

En réalité, le verdict n'est pas aussi clair, car les préférences des électeurs dépendent aussi de bien d'autres facteurs que celui de l'âge. Mais, il convient de souligner que la pyramide des âges s'inverse. Avec un taux de fécondité de 1,5 enfant par femme, chaque génération plus jeune en âge de voter sera plus petite que la génération précédente, en passe d'aller à la retraite. La démocratie directe n'a jamais été soumise à une telle épreuve. L'éducation civique, qui sensibilise les jeunes à l'importance des décisions et de la participation politiques, est d'autant plus importante à l'avenir.

La «pyramide» des âges s'inversera bientôt au niveau des votants



Femmes ayant le droit de vote



Le taux de participation aux votations dépend fortement de l'âge. Chez les moins de 30 ans, il se situait à environ 35% en moyenne ces dernières années. Il atteint son maximum auprès des septuagénaires avec un taux de participation de 70% – et il augmenterait même davantage, si une forte baisse de la participation des femmes n'était pas perceptible dès l'âge de 65 ans. Cette chute est due à l'introduction du droit de vote pour les femmes en 1971, dont certaines femmes déjà majeures à l'époque ne font pas usage jusqu'à aujourd'hui. Par conséquent, cela va «s'estomper». Chez les hommes, l'âge qui correspond au taux de participation le plus élevé avoisine aujourd'hui 80 ans. En ajoutant à cela le fait que la moyenne d'âge des Suisses (ayant le droit de vote) est plus élevée que celle des étrangers (sans droit de vote), ceci mène à une «pyramide» des âges des votants qui paraît, aujourd'hui déjà, quelque peu chancelante et qui semble même dangereusement instable à l'avenir.

Le votant médian aura bientôt 60 ans

